



Paris, le 27 novembre 2020

## **« Euro digital » : la BCE lance une consultation publique jusqu'au 12 janvier 2021**

La Banque centrale européenne (BCE) a lancé le 12 octobre dernier une [consultation publique relative à un « Euro digital »](#). Elle vise à recueillir auprès d'un large public les attentes vis-à-vis des caractéristiques possibles pour un « Euro digital » (modalités d'accès, conditions d'usage...) et les avis sur ses éventuels avantages, défis et risques. S'agissant d'un sujet majeur tant sur le plan économique et financier que dans sa dimension citoyenne, la Banque de France invite toutes les personnes intéressées, publiques comme privées, à se mobiliser pour répondre d'ici à la date de clôture du 12 janvier 2021.

La consultation fait suite à la publication le 2 octobre du [rapport de la BCE relatif à un « Euro digital »](#). Un « Euro digital » serait un Euro émis sous forme numérique par la banque centrale, coexistant avec la monnaie fiduciaire (les billets et les pièces) et serait accessible à tous les citoyens et entreprises pour leurs paiements quotidiens. Le rapport de la BCE conclut que, dans le contexte de la digitalisation toujours plus forte de l'économie qui imprègne en particulier le secteur des paiements, l'Eurosystème doit se préparer pour être en capacité d'introduire rapidement un euro numérique si cela s'avérait nécessaire. Ce serait notamment le cas si la progression des paiements électroniques au sein de la zone euro et la diminution de l'usage des espèces atteignaient des dimensions telles qu'elles rendraient indispensable, pour que la monnaie émise par les banques centrales continue de jouer son rôle d'ancrage du système monétaire, la mise à disposition dans un univers digital, et donc sous forme numérique, de la monnaie de banque centrale.

Les réponses à la consultation seront importantes dans la réflexion de la BCE, qui prendra au printemps 2021 la décision de poursuivre ou non le travail d'investigation engagé en 2020 sur l'euro numérique, sur la base d'une analyse minutieuse des motivations, des conséquences et des prérequis à son éventuelle introduction. Il s'agira en particulier de mesurer si et comment un euro numérique serait de nature à améliorer la facilité d'usage, la sécurité et le caractère inclusif des moyens de paiement au service des citoyens et de l'économie, et ce sans générer de risques non maîtrisés pour la stabilité financière, l'équilibre du système financier, la bonne conduite de la politique monétaire, la sécurité

**Contact Presse :**

Service de la Communication externe et digitale : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr)

opérationnelle des systèmes de paiement et la protection des utilisateurs. Disposer d'une vision exhaustive des enjeux nécessite en outre d'éprouver les dimensions fonctionnelles, technologiques et opérationnelles d'un euro numérique: la BCE conduit à cet effet un programme d'expérimentation au sein duquel la Banque de France prend une part active, sous l'égide de la BCE et en lien avec d'autres banques centrales de l'Eurosystème.

---

**À propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    